



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES-VERBAL DE LA**

## **SEANCE DU 5 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Catherine CHEREAU, Nicolas GUYOT, Jean-Claude HERMAIZE, Philippe CALVEZ, Cécile GILLARD, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Sylvie DURAND, Sylvie BOUDIER, Aline MAUGEAIS, Florent Désiré NADALI, Nadège GUIBERT, Nicolas TESSIER, Joël GICQUEL, Laura CLEMENT.

Absents excusés : MM. Pierre-Pascal BIGOT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Valérie AVENEL (donne pouvoir à Laura CLEMENT)

Absent : M. Richard RICOU.

Secrétaire de séance : Mme Laura CLEMENT.

Date de la convocation : 27 Mai 2025.

**Nombre de conseillers en exercice : 20**

**Nombre de conseillers présents : 17**

**Quorum : 11**

**Ayant donné pouvoir : 2**

**Nombre de votants : 19**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

### **1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 15 mai 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Projet d'extension salle multisports – Mission d'accompagnement du CAUE pour une étude de faisabilité - Approbation**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réflexion est en cours au sein des commissions « Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles » et « Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments » pour la réalisation d'une troisième salle multisports jouxtant l'une des deux salles existantes : la salle Roche Bleue et la salle Belle Roche. Il est rappelé que le lancement des études pour ce projet a été inscrit dans le Plan pluriannuel des investissements programmés sur le mandat 2020-2026 actualisé et présenté au Conseil Municipal lors de la réunion du 5 décembre 2024.

En effet, le développement de la pratique sportive dans les différentes activités proposées sur la commune entraîne une saturation des équipements et nécessiterait une extension des salles multisports existantes :

- La salle I Roche Bleue : salle multisports (sol parquet) principalement utilisée pour le basket, la gymnastique (enfants, adultes, seniors) et le badminton ; une rénovation a eu lieu en 2015 et une

extension a permis de disposer de vestiaires et club house plus adaptés. La salle est également utilisée par les scolaires et le périscolaire.

- La salle II Belle Roche : salle multisports (sol résine) principalement utilisée pour le tennis, le badminton et le foot en salle ; salle non chauffée avec des sanitaires et vestiaires vétustes et insuffisants ; salle très sonore malgré un doublage intérieur en OSB ; des fuites sont constatées sur la toiture et les parois translucides sont dégradées (enveloppe en simple bardage en bac acier) ; la salle est utilisée par l'accueil de loisirs et les scolaires.

Pour répondre au besoin d'extension, les deux salles disposent d'un foncier potentiellement disponible attenant à l'équipement existant :

- La salle I Roche Bleue : environ 1 080 m<sup>2</sup> en limite nord de l'équipement mais nécessitant un important travail de terrassement compte tenu de la topographie du site ; la pertinence de la parcelle est également interrogée par la proximité d'une habitation.
- La salle II Belle Roche : environ 415 m<sup>2</sup> en limite nord en remplacement des vestiaires/sanitaires actuels ; potentiellement 600 m<sup>2</sup> minimum en limite sud sur l'actuel parking.

Il est proposé de solliciter l'accompagnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une mission d'« Accompagnement de la Maitrise d'ouvrage » afin de réaliser une étude de faisabilité et permettre à la commune de disposer de scénarios lui permettant de clarifier ses choix dans les extensions éventuelles à réaliser sur ces salles et de manière complémentaire sur la rénovation de la salle Belle Roche (étanchéité, acoustique, éclairage...).

Madame le Maire présente la convention à intervenir entre le CAUE et la commune de Bécon les Granits fixant les moyens mis à disposition par chacune des parties pour la réalisation de la mission d'accompagnement.

La mission confiée au CAUE sera conduite selon les éléments de méthode suivants :

- **État des lieux et diagnostic du site et des deux équipements concernés** : analyse fonctionnelle du site et des équipements, types et niveaux de pratiques, locaux et surfaces affectées, accessibilité, circulations et accès (motorisés, vélos, piétons...), stationnements, ambiance des espaces intérieurs et extérieurs... ;
- **Recueil et analyse des besoins** (locaux, surfaces, équipements, fonctionnement, exigences réglementaires, techniques et environnementales...) pour les équipements concernés ;
- **Élaboration de scénarios d'extension** avec des principes d'implantation, d'organisation interne, de desserte, d'insertion paysagère... ;
- **Approche financière du scénario de rénovation de la salle Belle Roche ;**
- **Approche financière du scénario programmatique d'extension.**

Le coût prévisionnel de la mission a été estimé à 12 000 €. La contribution sollicitée auprès de la commune correspond à 75 % de cette somme, soit un montant de 9 000 €.

L'intérêt d'étudier le projet sur les deux salles de sports existantes est posé. En effet, les contraintes exposées (terrassement important, proximité d'un riverain) sur le site de la salle I Roche Bleue démontrent que la faisabilité est limitée voire impossible. De plus, la nécessité de rénover la salle II Belle Roche notamment les sanitaires et le volet acoustique de la salle est signifiée.

Au regard des discussions au sein de l'assemblée sur le besoin d'étudier une extension sur les deux salles de sport existantes, il est proposé de voter :

Nombre de votants : 19

Proposition 1 : Etude sur les deux salles 2 votes

Proposition 2 : Etude uniquement sur la salle II Belle Roche 14 votes

Abstentions : 3

Il est donc décidé de confier au CAUE la mission d'accompagnement afin de réaliser une étude de faisabilité sur la rénovation et l'extension de la salle II Belle Roche.

Vu le projet de convention N°25.018 prévoyant la mise en œuvre de la mission d'accompagnement de la Maitrise d'ouvrage » à passer avec le CAUE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 17 POUR et 2 abstentions : :

Approuve les termes de la convention N°25.018 prévoyant la mise en œuvre de la mission d'accompagnement de la Maitrise d'ouvrage » à passer avec le CAUE,

Décide de donner son accord sur la contribution à verser au CAUE au titre de cette mission d'un montant de 9 000 €,

D'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **3 – Projet de lotissement communal Le Petit Champ d'Angers – Procédure de déclaration d'Utilité Publique – Dépôt du dossier - Approbation**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 2 novembre 2023, des études complémentaires ont été validées suite aux remarques effectuées par les services de l'état sur le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP), déposé dans le cadre du projet de futur lotissement Le Petit Champ d'Angers.

Une réunion a été organisée en Mairie le 8 avril 2025 en présence des représentants du service des procédures foncières de la Préfecture de Maine et Loire. Le cabinet AIR&GEO missionné pour la réalisation du dossier de DUP a présenté les modifications apportées au dossier suite aux prescriptions demandées sur la compatibilité avec les documents d'urbanisme (PLU, SCOT : diversification des formes d'habitat), sur la prise en compte des enjeux environnementaux (assainissement, zones humides, biodiversité...).

La notice explicative du dossier modifiée est présentée :

- **LE PROGRAMME**

Le projet d'aménagement du lotissement « Le Petit Champ d'Angers » est une opération à vocation mixte comprenant un programme de logements diversifiés de 50 lots à usage d'habitation individuelle, de 3 lots pour l'édification de 27 logements sociaux environ et d'un îlot de 15 logements intermédiaires, ce qui représente une opération globale de 92 logements. La densité du projet est de 24 logements/ha, objectif plus ambitieux que le SCOT (18 logements/ha).

- **LA COMPOSITION URBAINE ET L'INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT**

L'aménagement à vocation d'habitat du Petit Champ d'Angers permettra à la collectivité de proposer une gamme de logements répondant à la pluralité de la demande, tout en tenant compte et en respectant la morphologie urbaine de Bécon les Granits ainsi que ses atouts paysagers.

Les principes généraux de la composition urbaine sont les suivants :

- ⇒ **Eviter l'étalement urbain et optimiser l'usage des voiries de desserte et les réseaux existants.**
- ⇒ **Inscrire le projet dans une dynamique viaire de gestion des déplacements, de sécurisation des accès, d'alternative à l'utilisation de la voiture par la mise en place de cheminements doux et cyclables.**

- ⇒ **Augmenter l'offre de logements sociaux :**

Les 27 logements sociaux représentent 29% de l'offre de logements du projet, et viendront s'ajouter aux 103 logements sociaux existants sur la commune élevant le taux de 9% à 10.5% à l'échelle communale.

- ⇒ **Proposer un aménagement compatible avec les changements climatiques :**

Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et les périodes de fortes pluies, le projet est conçu pour favoriser le rafraîchissement et le bien-être des habitants.

- **PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

- Assainissement collectif :**

La synthèse du diagnostic du système d'assainissement, annexé à ce dossier, indique une capacité de la station d'épuration de 2500 EH, avec une charge de 60%, et 2101 habitants raccordés, celle-ci peut donc recevoir les quelques 200 à 250 EH estimés du projet.

- Eaux pluviales :**

Le projet est soumis à dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, ce dossier sera établi au moment de la demande de permis d'aménager.

En préambule et afin de présenter dès ce jour un projet réalisable, des tests d'infiltration, une recherche de zone humide et un prédimensionnement hydraulique ont été effectués. Les résultats sont annexés au dossier. Une zone humide existe en partie Sud-Ouest de la parcelle. Il est prévu de la conserver, sans aucun aménagement, voire de la renforcer et d'éviter une possible dégradation en dirigeant une partie des eaux de ruissellement de la voirie la plus proche vers cette zone.

Suite à la prise en compte de tous les éléments demandés, la complétude du dossier tel que présentée ci-dessus a reçu un avis favorable préalable par le service de la Préfecture.

Une nouvelle phase de consultation nécessite d'être effectuée auprès de différents services :

- Saisine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur une éventuelle prescription d'un diagnostic archéologique sur la totalité du projet,
- Saisine de l'autorité environnementale (MRAe) dans le cadre d'une procédure d'examen au cas par cas sur la prise en compte des enjeux environnementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De réaffirmer son désir d'acquérir les terrains nécessaires au projet, si besoin par voie d'expropriation,  
D'approuver le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique modifié comme ci-dessus,

De solliciter de Monsieur Le Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'acquisition des immeubles figurant aux plans annexés, en application des articles L 11-1 et suivants et R 11-1 et suivants du Code de l'Expropriation.

#### **4 – Restauration scolaire - Mission d'accompagnement des professionnels service cuisine et animation autour de l'alimentation**

Monsieur Nicolas TESSIER, conseiller municipal en charge du service de restauration scolaire, expose qu'une mission d'accompagnement professionnel auprès de l'équipe cuisine et l'équipe d'animation intervenant sur le temps du midi a été sollicitée auprès de l'association « Du Pain sur la Planche ». Il s'agit d'une association professionnelle régionale qui intervient pour l'éducation à la santé en lien avec la nutrition.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

**Général :** renforcer les compétences des professionnels pour réussir l'accompagnement des enfants vers une alimentation diversifiée et les conforter dans leur rôle éducatif au moment du repas.

##### **Spécifiques :**

- Connaître et comprendre les missions d'un service de restauration scolaire
- Acquérir et renforcer les connaissances et compétences des participants autour de l'alimentation et le comportement alimentaire de l'enfant
- Echanger et partager avec ses collègues et trouver des leviers d'action
- Identifier les freins et amorcer un projet commun autour de l'accompagnement des enfants dans le cadre de la restauration scolaire.

Le déroulement de la mission est prévu en 3 modules (de 3 h chacun) comme suit :

Module 1 – représentations, restauration scolaire et actualités des recommandations

Module 2 – Comportement alimentaire de l'enfant et sensorialité

Module 3 – Leviers et freins : travail sur un projet commun.

Le coût de la mission est de 942,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la mission d'accompagnement professionnel auprès de l'équipe cuisine et l'équipe d'animation intervenant sur le temps du midi d'un montant de 942,50 €, confiée à l'association « Du Pain sur la Planche »,

Autorise Madame Le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à ce dossier.

#### **5 – Restauration scolaire – Renouvellement de matériel lavage et cuisson – Résultats de la consultation d'entreprises**

Monsieur Nicolas TESSIER, conseiller municipal en charge du service restauration scolaire, expose qu'une consultation de sociétés spécialisées en matériel de cuisine collective a été lancée pour le remplacement du matériel de lavage et du matériel de cuisson du restaurant scolaire.

L'équipement de cuisson (bloc de cuisson sur four électrique, friteuse, marmite bain marie, sauteuse, élément neutre sur placard...) a été acheté d'occasion en 2000 au moment de l'ouverture du self et de la cuisine.

L'actuel lave-vaisselle d'une capacité de 250 couverts/jour a été acheté en 2014.

La reprise en régie de la cuisine nécessite du matériel adapté pour la fabrication des 300 repas par jour.

Après analyse des propositions (modèles proposés et offres de prix), il est proposé au Conseil Municipal propose de retenir les devis suivants :

##### 1 - Poste lavage :

- Laverie relevage automatique : 11 006,40 € HT
- Table avant laverie/évier/douchette : 2 024,63 € HT

- Tablette de sortie laverie avec rouleau / support bidon/ support roulette pour clayette : 1 769,28 € HT
- Chariot pour clayettes et bidon : 436.50
- Adoucisseur pour l'eau : 577,75 € HT.

Devis de la société CORBE 49 d'un montant total de 15 814,56 € HT.

## 2 – Poste cuisson :

- Dépose matériel existant : 250,00 € HT
- Sauteuse IVARIO 100 L : 13 433 ,00 € HT + équipement de base : 756,00 € HT
- Four combi 10 niveaux (en complément du four 10 niveaux existant) : 8 295,00 € HT
- Plan neutre et placard : 1 893,00 € HT
- Plaque induction posable : 903,00 € HT
- Installation, mise en service et raccordement : 1 400,00 € HT.

Devis de la société BENARD d'un montant total de 26 930,00 € HT.

Soit un coût global de 42 744,56 € HT – 51 293,47 € TTC.

Les crédits nécessaires (65 000 €) ont été inscrits à l'article 2188 du budget principal 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider le devis de la société CORBE 49 pour le remplacement du matériel de lavage du restaurant scolaire pour un montant total de 15 814,56 € HT,

De valider le devis de la société BENARD pour le remplacement du matériel de cuisson du restaurant scolaire pour un montant total de 26 930,00 € HT,

De dire que les crédits nécessaires (65 000 €) ont été inscrits à l'article 2188 du budget principal 2025.

D'autoriser Madame le Maire à signer les devis correspondants.

## **6 – Opération Argent de poche – Reconduction dispositif sur 2025**

Madame Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2017 de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». L'action consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires (4 semaines cet été et une semaine en octobre) sur un temps de travail de 3 h 30 (de préférence le matin) comprenant une pause d'une demi-heure. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures 30. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

Une régie d'avance a été créée par délibération en date du 6 avril 2017 pour permettre la rémunération en espèces des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la reconduction du dispositif « Argent de poche » pour 2025,

Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

## **7 – Vente de matériel – Fixation tarif**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de matériel de cuisine mis en vente car il n'est plus utilisé.

Le tarif proposé se présente comme suit :

- Echelle à plateaux (l'unité) : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur le tarif de vente fixé ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **8- Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Eglise : modification raccordement gaz – Devis THARREAU : 1 416,82 € HT – 1 700,18 € TTC. c/21318.
- Salle du Granit : remplacement traverse haute de la porte vitrée – Devis SIGMA : 570,00 € HT-684,00 € TTC. c/21318
- Voirie rurale : Réfection du pont du Temple – Devis l'Aviréenne : 1 651,13 € HT-1 981,36 € TTC + fourniture et pose de deux garde-corps – Devis Les Forges du Grioul : 757,10 € HT – 908,52 € TTC. c/2151.

## **9 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

<b>ACHATS - INVESTISSEMENT</b>					
<b>Service/Bâtiment</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Article budgétaire</b>
Service technique	1 transpalette	CHAMPION	299,00 €	358,80 €	c/2158
Service technique	1 souffleur	GRANGERAY	620,00 €	744,00 €	c/2158
Salle culturelle	Remplacement vidéoprojecteur	ELACOM	8 838,74 €	10 606,49 €	c/21838
Mairie	Remplacement vidéoprojecteur	ELACOM	1 288,38 €	1 546,05 €	c/21838

## **10 – Affaires générales et informations diverses**

- CCAS : Le logement du presbytère est loué, depuis le 3 juin dernier, à un jeune qui est suivi par la Mission Locale. Le bail est établi pour six mois.  
En difficulté, ce logement lui permet d'accéder à un loyer modéré de 350 € (charges comprises).

## **11 – Rapports des commissions**

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
  - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : les panneaux ont été installés sur les vestiaires de football. Pour la bibliothèque et le périscolaire, l'installation est prévue début juillet après l'intervention d'ENEDIS pour la mise en place des coffrets électriques. Une réunion sera ensuite organisée pour mettre en place l'autoconsommation collective patrimoniale.
  - Rénovation énergétique de l'école élémentaire Léonard de Vinci : les travaux devraient démarrer en juillet pour 12 mois.
  - Rénovation de l'ancienne poste et extension pour salle de réceptions et animations : une réunion a eu lieu en mairie avec l'agence Grégoire et le SIEMML afin de finaliser les éléments techniques du projet en vue de la phase APD (Avant-Projet Définitif).
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés*
  - Conseil Municipal d'Enfants : la dernière réunion du Conseil Municipal d'Enfants est fixée le 12 juin 2025 au cours de laquelle les diplômes seront remis aux jeunes conseillers, suivie d'un pique-nique avec les parents. De plus, les cadeaux réalisés par les enfants du CME pour les enfants malades seront remis à la présidente de l'association ELOSIA.

- Composition de la commission : deux élues membres de la commission font part de leur souhait de démissionner de cette commission. Cette démission est motivée par des dysfonctionnements récurrents au sein de cette commission.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
  - Rappel : Forum des associations le 28 juin 2025 à la salle Belle Roche de 9 h à 13 h suivi d'un pique-nique offert aux associations par la municipalité.
  - Planning des salles : la réunion annuelle de plannings des salles a eu lieu le 21 mai 2025. En début de réunion, M. BIGOT a retracé tous les investissements communaux pour les associations et les projets en cours : aménagement du placard de la salle Roche Bleue, éclairage du préfabriqué de stockage près de la salle de boule de fort, pose d'une prise électrique devant la salle Belle Roche pour les manifestations extérieures, pose d'un système de télé-surveillance dans la salle de granit et bar pétanque, projet d'aménagement du terrain suite à la démolition des anciens vestiaires de football, poursuite des études par l'agence Grégoire Architectes sur le projet de rénovation de l'ancienne poste en maison des associations et extension pour une salle de réceptions et animations, projet d'étude d'une nouvelle salle de sports avec le CAUE.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
  - Musée du Granit : depuis 2024, un partenariat est mis en place avec la Mine Bleue. 2 groupes de visiteurs sont venus au Musée du Granit par l'intermédiaire de la Mine Bleue. Les installations de matériel (sonorisation, TV, boîtes sonores...) sont en cours. Tout sera prêt pour l'ouverture estivale le 14 juillet 2025.
  - Accueil du MUMO du 26 au 28 Mai 2025 : Le bilan est très positif. 3 classes de chaque école ont participé à cet événement. Le mercredi, les enfants de l'accueil de loisirs ont été accueillis le matin suivis l'après-midi par les résidents de l'EPHAD. Au total, sur les trois jours, 386 visiteurs ont été accueillis.
  - Baludik : l'application est en cours de finalisation. Elle sera opérationnelle à partir du 28 juin 2025. Il s'agit d'une balade numérique à Bécon les Granits.
  - Concours des Maisons Fleuries : 29 inscrits.
  - Le Mag de l'été : il est en cours d'impression pour une distribution dans les boîtes aux lettres dernière semaine de juin.

## **12 – Questions diverses**

- Une aire de camping-cars est-elle prévue sur la commune ? sa localisation sera étudiée dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fin de la réunion à 22 h 30.